

2T
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
AU CAPITAL DE 100 €
SIEGE SOCIAL : 21 RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU
34120 PEZENAS

RCS DE BEZIERS- 483 190 054

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLÉE generale EXTRAORDINAIRE

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE
Et le 19 août
A 12 heures

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège de la société , sur convocation faite par la gérance.

Sont présents ou régulièrement représentés :

- Monsieur Dominique TARRIUS, associé-gérant
- Monsieur Christian TARRIUS, associé

Soit un total de 100 parts sociales sur les 100 parts composant le capital social et ayant le droit de vote.

Monsieur Dominique TARRIUS, gérant, préside l'assemblée..

La présidence constate, en conséquence, que les associés , peuvent valablement délibérer.

Puis la présidence rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Agrément à cession
- Modification des statuts
- Nomination d'un nouveau gérant
- Pouvoir en vue des formalités

La présidence dépose ensuite sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence de l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- le rapport de la gérance,

- les statuts sociaux,
- le texte des résolutions proposées.

Puis il est rappelé que le rapport de la gérance et le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Lecture est ensuite donnée du rapport et du texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée, puis la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la présidence met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu lecture du rapport du gérant décide d'agréer les cessions par Monsieur Dominique TARRIUS à

- Monsieur Dimitri TARRIUS, né le 09 février 1993 à BEZIERS et demeurant 9 rue George Charpak 34420 PORTIRAGNES

De 50 parts sociales en nue-propriété pour la somme de 22 500 €

L'assemblée charge le gérant de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des parts sociales au compte des cessionnaires dans les registres de la société à la date du transfert de propriété fixé par les parties et notifié à la société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés ayant agréé la cession de parts sociales objet de la résolution N°1 décide de modifier l'article 7 des statuts sociaux afin de mettre à jour la nouvelle répartition du capital social.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés prend acte de la démission de Monsieur Dominique TARRIUS de son mandat de gérant à compter de ce jour.

En remplacement est nommé en qualité de gérant de la société :

- Monsieur Christian TARRIUS, né le 16 janvier 1969 à BEZIERS et demeurant 6 route de l'Estang 34230 ADISSAN.

Monsieur Christian TARRIUS déclare accepter les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et affirme n'exercer aucune fonction ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés délègue tous pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tous ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT

